

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an. Pour Tourcoing, 14 francs par an. Pour six mois, 14 francs. Pour trois mois, 7 50 francs.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BUNIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BUNIER et C^o, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 25 Avril 1865.

BULLETIN

Les dernières dépêches d'Amérique, qui vont jusqu'au 13 avril, apportent une nouvelle très-importante :

Le général Lee avait capitulé le 9 avec toute son armée. Les conditions paraissent très honorables pour les vaincus. Les officiers et les soldats auraient été autorisés à rentrer dans leurs foyers sur parole. Les officiers conservent leurs armes. Lee se retirerait à Weldon.

Les mêmes correspondances signalent un discours de M. Lincoln, dans lequel le président aurait déclaré que les derniers succès donnaient l'espoir d'une paix prochaine. Il a ajouté que la reconstitution était pleine de difficultés, qu'il ne pourraient qu'être augmentées par des divergences d'opinion parmi les populations loyales.

« Il importe peu, a dit le président, que les Etats aient été en dedans ou en dehors de l'Union. Tous doivent participer aux actes nécessaires pour le rétablissement de relations régulières entre les Etats insurgés et l'Union. »

Deux mesures considérables ont en outre été prises; par la première, la conscription et le recrutement ont été suspendus. La seconde ordonne la clôture de la plupart des ports du Sud.

L'or avait baissé à 46 1/8 par suite de ces nouvelles, qui font espérer, dans un bref délai, une issue pacifique de cette longue et désastreuse guerre.

Le départ de l'Empereur pour l'Algérie est retardé de quelques jours. L'ordre a été transmis à l'escadre cuirassée de Toulon de ne se rendre à Marseille que lundi prochain, 1^{er} mai. Il est donc probable

que Sa Majesté ne quittera la capitale que le 28 ou le 29.

Une dépêche de Nice annonce que le Czarévitch est mort dans la nuit de dimanche à lundi.

On écrivait samedi de Bruxelles que le roi Léopold était gravement indisposé; Sa Majesté avait, disait-on, contracté en Angleterre une forte bronchite; une grande prostration s'en était suivie.

Le *Moniteur belge* constate que l'état du roi était dimanche soir très satisfaisant. Enfin le bulletin des médecins dit que l'amélioration continue et que Sa Majesté va beaucoup mieux.

En contradiction avec les assertions de plusieurs journaux, le *Mémorial diplomatique* annonce que le maréchal Bazaine n'est pas rappelé en France. Le *Mémorial* explique ainsi sa rectification : « Bien que la pacification du Mexique fasse des progrès rapides, l'empereur Maximilien a demandé et obtenu que le maréchal Bazaine restât à la tête des troupes françaises, parce que l'autorité de sa personne et le respect qu'inspirent son caractère et ses talents contribuent puissamment à assurer l'unité d'action pour le prompt accomplissement de la glorieuse tâche échue à l'armée française. »

Le Sénat italien a repoussé l'abolition de la peine de mort.

La télégraphie privée nous apporte le texte d'une résolution adoptée par l'assemblée des députés du Schleswig-Holstein réunie à Rendsbourg. Cette résolution dénonce la durée de l'état provisoire comme portant la plus grave atteinte aux intérêts moraux et matériels du peuple des Duchés, et demande leur constitution définitive sous la souveraineté du duc d'Augustenbourg.

J. REDOUX.

La visite que M. le duc de Persigny a faite au Pape a donné lieu, à Rome, à beaucoup de commentaires.

On assure que cette entrevue a été pleine d'intérêt et d'émotion. M. le duc de Persigny aurait exprimé au Saint-Père les sentiments les plus respectueusement dévoués; il aurait dit, avec l'accent de la plus loyale conviction, que la France n'abandonnerait jamais la cause que l'Empereur soutient si glorieusement depuis quinze ans, et dont les ennemis seuls de l'Empire peuvent conseiller la désertion. Il paraît même que, dans cet entretien, l'honorable membre du conseil privé aurait fait connaître ses idées sur les meilleurs moyens pratiques de garantir l'autorité pontificale.

On ajoute que le Pape aurait accueilli ces déclarations avec une bienveillance émue, et que M. le duc de Persigny serait sorti du Vatican profondément impressionné par les paroles du Saint-Père.

La FRANCE reproduit quelques lignes intéressantes d'une communication publiée par l'Europe de Francfort en tête de ses colonnes :

« Le Vatican, dit l'Europe, par l'organe du cardinal Antonelli, a déclaré au comte Sartiges, le lendemain même du jour où on a appris à Rome l'avertissement donné au journal français le *Monde*, pour avoir rapporté des prétendues conversations irritantes tenues entre le pape et le même comte de Sartiges, que le gouvernement du Saint-Père et le Saint-Père personnellement étaient très satisfaits que cet avertissement ait été donné. Le cardinal Antonelli a ajouté textuellement qu'il aurait lui-même donné l'avertissement si cela eût dépendu de lui. »

« La cour de Rome, engagée depuis quelque temps par l'attitude du gouvernement français dans une voie de conciliation, s'est montrée on ne peut plus sensible aux déclarations récemment faites devant les Chambres, et a formellement promis de faire tout pour faciliter la tâche du gouvernement impérial dans la question romaine. »

« Il n'est pas question, pour l'instant du moins, de réformes à introduire dans l'administration intérieure des Etats pontificaux. Le Vatican réserve cette œuvre pour un moment plus opportun. »

« L'acte, — le grand acte significatif que la cour de Rome est à la veille d'accomplir, a trait à ses relations avec le gouvernement de Victor Emmanuel. »

« Le Vatican prend très au sérieux la réconciliation par le gouvernement impérial de France des deux gouvernements existants en Italie. »

Le journal l'Unità cattolica croit pouvoir donner les renseignements suivants à propos des négociations qui se disent entamées avec la cour de Rome, et au sujet du voyage dans cette ville de M. Vigezzi :

Pie IX n'a pas pu faire à moins que d'écrire dernièrement une lettre autographe au roi Victor-Emmanuel, pour lui représenter combien l'Eglise souffre, et quel danger résulte pour les âmes qui ont été redimées par le sang de Jésus-Christ, et par conséquent la nécessité de pourvoir immédiatement à tant de maux, laissant de côté toute autre question.

Du fond de cette lettre nous n'avons que des nouvelles recueillies à Turin et, d'après les mêmes, on nous assure que le Pape serait disposé à pourvoir aux sièges vacants d'accord avec le Roi, mais aux conditions suivantes : 1^o Qu'on propose des individus qui en soient dignes, 2^o Que l'on mette en liberté tous les évêques qui sont en prison ou dans l'exil, 3^o Que l'on permette aux évêques déjà préposés, de prendre possession. A telle fin M. Vigezzi a été envoyé à Rome. Il est faux et absurde ce que dit le *Pensiero Italiano*, que l'on traite de faire tenir garnison par nos troupes dans la ville éternelle; il est faux est absurde ce que dit la *Gazzetta del Popolo* que l'on discute avec le Pape sur la dette pontificale.

Le *Courier des Etats-Unis* publie la proclamation suivante du général Castagny, en date de Matatlan le 10 février :

« Mexicains ! »

« Je suis venu au nom de l'empereur Maximilien dans l'Etat de Sinatua pour y établir la paix, protéger les propriétés et vous délivrer des malfaiteurs qui vous oppriment sous le masque de la liberté. »

« On a fait des efforts pour dénaturer le but de notre intervention; plusieurs d'entre vous ont été entraînés dans une fausse voie, et ils se sont laissé persuader sur les séduisants aspects de leur pays; d'autres volours de grand chemin par profession, et sans conviction et sans conscience, portent partout la mort et le pillage. »

« Nous faisons une différence entre nos ennemis honnêtes et les bandits sans foi ni loi qui violent leur parole, qui rançonnent ou exécutent les citoyens sans défense, et qui assassinent les prisonniers. Les premiers sont de bonne foi dans l'erreur; qu'ils reviennent sur leurs pas, et ils trouveront auprès de nous la sécurité et l'oubli du passé; les seconds, les bandits de grande route, sont hors la loi. Ils seront poursuivis jusqu'à ce qu'ils aient reçu, comm l'assassin Rojas, le châtiment qu'ils méritent. Mais, sachez le bien, Mexicains, ceux qui donneront aide à ces bandits seront aussi coupables qu'eux, et ils subiront le même traitement. »

« L'heure de la justice est arrivée, et une sentence rigoureuse s'exécute en ce moment même contre le district de Concordia. Que cet exemple exerce sur votre esprit une influence salutaire ?... Appréciez notre manière d'agir; aux uns la protection, aux autres le châtiment qu'ils méritent. Vous pouvez choisir entre ces deux alternatives. »

« Nous sommes disposés à la plus grande bienveillance envers ceux qui se rallieront franchement à l'élu de la nation mexicaine; mais nous sommes résolus à agir avec la rigueur nécessaire contre ceux qui s'obstinent à soutenir des misérables qui, usurpant le glorieux titre de soldats, déshonorent le Mexique par leurs crimes. »

» DE CASTAGNY. »

On lit dans l'*Ere nouvelle* de Mexico du 19 mars :

« L'arrêt prononcé vendredi soir par la Cour martiale a reçu son exécution hier matin, sur la place de Mexico. Mais, pendant la nuit, la clémence impériale était venue l'interposer pour tempérer les rigoureuses exigences de la justice. Aussitôt après la levée de l'audience, la liste des condamnés à mort avait été transmise à Chapultepec. Sur les onze noms qu'elle portait, l'empereur en a maintenu quatre; pour les sept autres, la peine a été commuée en celle de la déportation. »

FAMILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 26 AVRIL 1865

N° 13

UN

MARIAGE EN PROVINCE.

CHAPITRE VIII.

RUPTURE.

(Suite.)

Le père Richer, on le sait, avait habituellement exploité cette situation, et ce qui se passait sur la Tasse, au jour dont nous parlons, devenait la constatation publique des projets des deux familles. La ville entière observait nos personnages; l'attitude de Mme-Lescalle équivalait à une première publication de bans; elle méritait une dignité officielle dans sa manière de recevoir les félicitations encore indirectes qu'on lui adressait, et souriait avec une ironie protectrice, chaque fois qu'elle

se croisait, en se promenant, avec une des familles dont le fier Artémon avait repoussé l'alliance.

Rose, envinée de toutes les jeune filles; Rose, destinée à devenir la femme légitime et respectée de ce terrible vainqueur, dont plus d'une se sentait en secret la maîtresse délaissée; Rose, l'héroïne du jour n'avait pas l'air de partager la satisfaction de sa mère; elle se laissait mener passivement à travers la promenade, sans répondre par la moindre parole à l'artillerie de compliments excessifs et sincères que lui adressait Artémon Richer.

Tout à coup Mme Lescalle fut brusquement interrompue au milieu d'une phrase; elle se sentit saisir par le bras, et vit apparaître le visage rouge et mécontent de M. Lescalle au-dessus de l'épaule de sa fille.

« Eh bien ! qu'est-ce, monsieur Lescalle ? dit elle; tu nous arrives comme une trombe ! »
— Ma chère, répondit le notaire d'un ton bourru qui ne lui était pas habituel, je viens de vous chercher chez vous, où vous devriez être depuis que la messe est finie; rentrons à la maison, je vous prie. Allons, prenez mon bras. »

Et comme Mme Lescalle, interdite, ne semblait pas disposée à obéir, il la sépara assez rudement d'Artémon, et, passant le bras de sa fille sous le sien, il allait s'éloigner, lorsque le jeune homme, revenu de sa surprise, lui dit moitié riant, moitié railleur :

« Holà, maître Lescalle, êtes-vous aveugle quand vous revenez de la Pinède ? Ces dames se promenaient avec moi, ne le voyez-vous pas ? »
— Je le voyais fort bien, monsieur Artémon.

— Alors, pour quel motif me les enlever ainsi ? Vous êtes bien heureux que je vous regarde déjà avec des yeux soumis, ajouta-t-il en se tournant vers Rose.

— Qu'à cela ne tienne, monsieur, reprit vivement le notaire; laissez là vos scrupules, et dites-moi comment vous prétendriez m'empêcher d'emmener ma femme et moi, si je ne juge pas convenable de les voir se promener en ce moment ? »

Artémon se mordit les lèvres pour contenir un torrent de propos violents, soufflés par la colère qui le gagnait.

« Votre conduite est inexplicable, monsieur, dit-il avec assez de calme. »

A ce moment, M. Richer de Montlouis s'approcha du groupe, et, s'adressant au notaire :

« Monsieur Lescalle, est-ce une rupture que vous venez chercher, le lendemain du jour, où j'ai presque reçu votre parole ? »

— C'est ce qu'il vous plaira, monsieur, répliqua le notaire en saluant profondément M. Richer.

Et il s'éloigna d'un pas rapide, entraînant sa femme et sa fille.

CHAPITRE IX.

AUTORITÉ.

Mme Lescalle tombait des nues. En dix-huit années de ménage, elle n'avait pas vu son mari se livrer à un accès d'humour aussi farouche et aussi impétueux. Un instant elle le crut fou. Elle voyait une brouille imminente avec la famille Richer, et toutes ses espérances détruites sous le vent de cette colère

maritale. La conduite du notaire lui semblait inexplicable, inouïe, et plus elle y songeait, plus son chagrin et sa surprise allaient croissant.

Pendant le trajet de la Tasse à la rue Droite (ainsi nommée par un faux orgueil, car elle est, aussi tortueuse qu'une rue arabe), où demeurent la famille, personne, ne prononça un mot. Une fois à la maison, M. Lescalle, encore rouge, soufflé et ému, vint se placer en face de sa femme où les deux femmes étaient assises, tout interdites. La mère et la fille attendaient ses paroles avec une égale anxiété; mais il resta quelques minutes silencieux, comme cherchant par où il allait entamer l'entretien.

La hardiesse de Mme Lescalle revint devant cet embarras de son mari; elle commença l'attaque de sa voix la plus aigre.

« Allez-vous enfin nous expliquer la cause de votre incartade, monsieur Lescalle ? Nous diriez-vous pourquoi vous venez de rompre avec la seule famille où Rose pouvait faire un beau mariage ? »

La bombe qui gonflait M. Lescalle creva en une phrase sous l'interpellation de sa femme.

« Rose a un mari, répondit-il avec une emphase joyeuse; Rose a un mari qui vaut tous les Richer du monde. M. le comte de Védelle vient de me la demander pour son fils. »

— M. Jacques s'écria la jeune fille en se levant toute tremblante d'émotion.

— Non; M. Georges, reprit le notaire. Cela ne fait rien; il est aussi riche que son frère; son père lui fait quinze mille francs de rentes en le mariant.

— Comment ! M. Georges ? le fada ? demanda Mme Lescalle, partagée entre

une satisfaction inespérée et un sentiment d'inquiétude anormale.

— Fada ! ne dites donc pas cette sottise, Virginie; le jeune de Védelle est un garçon très-gentil, doux comme un agneau; Rose en ferait un excellent mari.

Rose, en entendant prononcer le nom de Georges, devint blanche comme sa collerette, et se laissa retomber sur son siège sans pouvoir prononcer un mot.

M. Lescalle n'admettait pas la pensée d'une objection à un pareil mariage; il s'attendait à une explosion de joie des deux femmes. En voyant sa fille si accablée, il s'approcha d'elle, et lui donna une petite tape sur la joue :

« Eh Rose ! dit-il, toi qui ne te souciais guère du fils Richer, te voilà fière, l'espère, de pouvoir bientôt être nommée : madame la baronne ! »

Rose resta froide et immobile comme une statue; elle se croyait oppressée par un cauchemar affreux. Le premier saisissement passé, elle fondit en larmes, et, se jetant d'une façon désespérée au cou de son père, elle lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots :

« Oh ! cher père, vous n'avez pas consenti à cet affreux mariage, n'est-ce pas ? Non, cela est impossible ! M. de Védelle, vous le savez bien, est à peu près imbécile. Que deviendra-t-il, grand Dieu ! avec un pareil homme ? Vous ne voulez pas mon malheur. Vous ne savez pas que cela me mettrait au désespoir. Rien n'est encore tout à fait arrêté. Vous retiendrez votre promesse; car vous êtes bon, vous aimez bien votre petite Rose. Ah ! père chéri, au nom de Dieu ! répondez-moi, permettez de retirer votre parole. Oh ! vous ne me dites pas un mot ! Je suis bien malheureuse !... »